Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

D.R.I.R.E. PICARDIE
- 9 AVR. 2008

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

Amiens, le 7 avril 2008

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R 512-68 du code de l'environnement, à EIFFAGE Travaux Publics NORD, Appia PICARDIE, 70 bis rue Maberly BP 21 à AMIENS Cedex 1 80016, de sa déclaration du 20 mars 2008 de changement d'exploitant de l'entreprise située sur le territoire de la commune de VILLE-LE-MARCLET parc d'activités des Hauts du Val de Nièvre parcelles cadastrées section ZK n° 9 (partie) et 29, précédemment exploité par EIFFAGE Travaux Publics EST PICARDIE.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Attachée, chef de bureau,

Amélie CATTEAU

Copie adressée à :

- ⇨ *Monsieur le maire de VILLE-LE-MARCLET*
- ⇨ ***Madame la directrice Régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie***
- ⇨ ***Monsieur l' inspecteur des installations classées***
- ⇨ ***Monsieur le Directeur départemental de l'équipement de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme***
- ⇨ ***Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental des services vétérinaires de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile***